



CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES ETUDIANTS DE BTS MHR ET TOURISME – ERASMUS +

Les critères de sélection permettent de noter et de classer les candidatures éligibles afin de sélectionner les candidatures les meilleures

CRITÈRE 1 : EXCELLENCE SCOLAIRE DU CANDIDAT ATTESTÉE PAR :

Les derniers résultats scolaires obtenus au moment de la candidature : le rang de classement, les notes par matière, par semestre, par année, la moyenne obtenue / moyenne de la classe, la date d'obtention et les résultats du dernier diplôme (avec indication de la spécialité, de la note finale, de la mention éventuelle).

CRITÈRE 2 : PROJET DE MOBILITÉ : QUALITÉ & PERTINENCE DU PROJET DE FORMATION DURANT LA MOBILITÉ :

- Bonne adéquation entre la formation professionnelle et le programme du diplôme préparé au lycée Paul Augier. Le candidat possède les prérequis nécessaires pour effectuer cette période de stage.
- Adéquation entre les compétences professionnelles développées pendant la période de formation et le référentiel du diplôme (BTS MHR ou Tourisme)

CRITÈRE 3 : COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le candidat possède les compétences linguistiques requises pour pouvoir exercer une activité professionnelle dans le pays d'accueil.

CRITÈRE 4 : LA MOTIVATION DU CANDIDAT ET SON PROJET PROFESSIONNEL

Le candidat rédigera une lettre de motivation mettant en évidence la cohérence de son projet.

AUTRES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS

- Lors du processus de sélection, un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection aux étudiants issus d'un milieu social défavorisé ou souffrants d'un handicap.
- En cas d'égalité des dossiers, et à notation équivalente, priorité sera donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances).